

alec | agence locale
de l'énergie et du climat
Métropole de Lyon

ACCOMPAGNER LA TRANSITION

www.alec-lyon.org

MÉTROPOLE

GRAND LYON

Fondée en 2000 par le Grand Lyon.

Grâce à l'appui de la Métropole de Lyon, à celui de nombreuses communes, de bailleurs sociaux et d'autres partenaires, l'ALEC Lyon intervient dans les 59 communes de la Métropole de Lyon.

Les ALEC sont inscrites dans la loi climat et résilience et dans l'article L.211-5-1 du code de l'énergie.



Intégrer les enjeux énergie-climat dans les politiques publiques locales



Aider à construire et à réhabiliter des bâtiments performants en énergie

CO₂

Favoriser les comportements sobres en énergie et à faible émission de CO₂



Contribuer au développement des énergies renouvelables

€

Lutter contre la précarité énergétique



Promouvoir une économie issue de ressources locales

CONTEXTE SUR LE TERRITOIRE

Contexte : l'usage chaleur sur la Métropole de Lyon

27 TWh – Consommation énergétique Métropole Lyon

Environ 11 TWh - La chaleur représente **40 % de la consommation d'énergie finale** sur la Métropole.

La chaleur renouvelable représente 13 % de la consommation finale de chaleur.

LA PRIME ECO-CHALEUR, LE PRINCIPE

Prime éco-chaleur – principes du dispositif

➤ Service d'aide porté par la Métropole de Lyon

Pour qui ?


La Prime éco-chaleur s'adresse à **tous les acteurs du territoire, privés comme publics, hors maisons individuelles et services de l'Etat,**
Non cumulable avec MaPrimeRenov, les CEE, les aides Tremplin

Quoi ?

Aide financière

- Études de faisabilité jusqu'à 70%
- Aide à l'investissement (aides forfaitaires de l'ADEME)

Accompagnement

-  tout au long du projet
agence locale
de l'énergie et du climat
de la Métropole de Lyon
- Versement par la Métropole pour le compte de l'ADEME

Prime éco-chaleur – principes du dispositif

Les projets éligibles – hybridation possible



Chaufferies biomasse

- < 20 000 MWh/an
- Renouvellement de chaudière de + de 15 ans (tertiaire)
+ de 20 ans (industrie)



Installations solaire thermique

- < 500 m²



Géothermie de surface et pompe à chaleur

- Chauffage/ECS < 2 000 MWh EnR/an,
- Geocooling



Réseaux de chaleur

- < 20 000 MWh/an à partir d'EnR&R (hors UIOM)

Pour ordre de grandeur :

- Tertiaire 6 000 m²
 - **700 MWh**
- Résidence 132 logements
 - **650 MWh**
- Process industriel – 5 fours + chauffage d'une serre (chaudière vapeur 2t/h)
 - **4 650 MWh**
- Process industriel – 4 272 m³ de besoins eau chaude
 - **156 m² de capteurs** (31 % taux de couverture)
- Hôtel 115 chambres
 - **100 m² de capteurs** (57 % taux de couverture)

Prime éco-chaleur - aide à la décision

Etudes éligibles

Etudes de faisabilité, test de réponse thermique (géothermie sur sondes), forage d'essai/de reconnaissance, études d'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage)

Méthodologie

Respect des *cahiers des charges de l'ADEME* sur l'étude considérée *Qualification RGE* du bureau d'étude (dans la filière concernée)

Modalité de versement

Le versement sera effectué en une fois sur production des rapports d'étude et d'une note de synthèse des rapports d'étude.

	Petite Entreprise	Moyenne entreprise	Grande entreprise	Bénéficiaires dans le cadre d'une activité non économique
Taux de subvention pour les études	70 %	60 %	50 %	70 %

Prime éco-chaleur – aide aux travaux

Les modalités financières – aide forfaitaire en fonction des MWhEnR produits



Bois



Géothermie



Solaire thermique



Réseau de chaleur

Gamme (MWh)		Aide collectif/tertiaire	Aide industrie (process)
0	600	420 €/MWh ENR	240 €/MWh ENR
601	3 000	200 €/MWh ENR	120 €/MWh ENR
3 001	6 000	100 €/MWh ENR	60 €/MWh ENR
6 001	12 000	80 €/MWh ENR	20 €/MWh ENR

Technologie	Aide
PAC sur champ de sondes	1 000 €/MWh ENR
PAC sur eau de nappe	500 €/MWh ENR
Géocooling (aide complémentaire)	260 €/MWh ENR

Production annuelle solaire utile ESU	Aide
> 400 kWh/m ²	1 120 €/MWh ENR

Diamètre nominal	Aide forfaitaire €/ml
DN > 400	1 190
DN 250 à DN 400	770
DN 125 à DN 250	610
DN 65 à DN 125	450
DN 65 et moins	390

Prime éco-chaleur – principes du dispositif

Solutions de chaleur renouvelable - hybridation possible :



Solaire thermique



Chaufferie biomasse



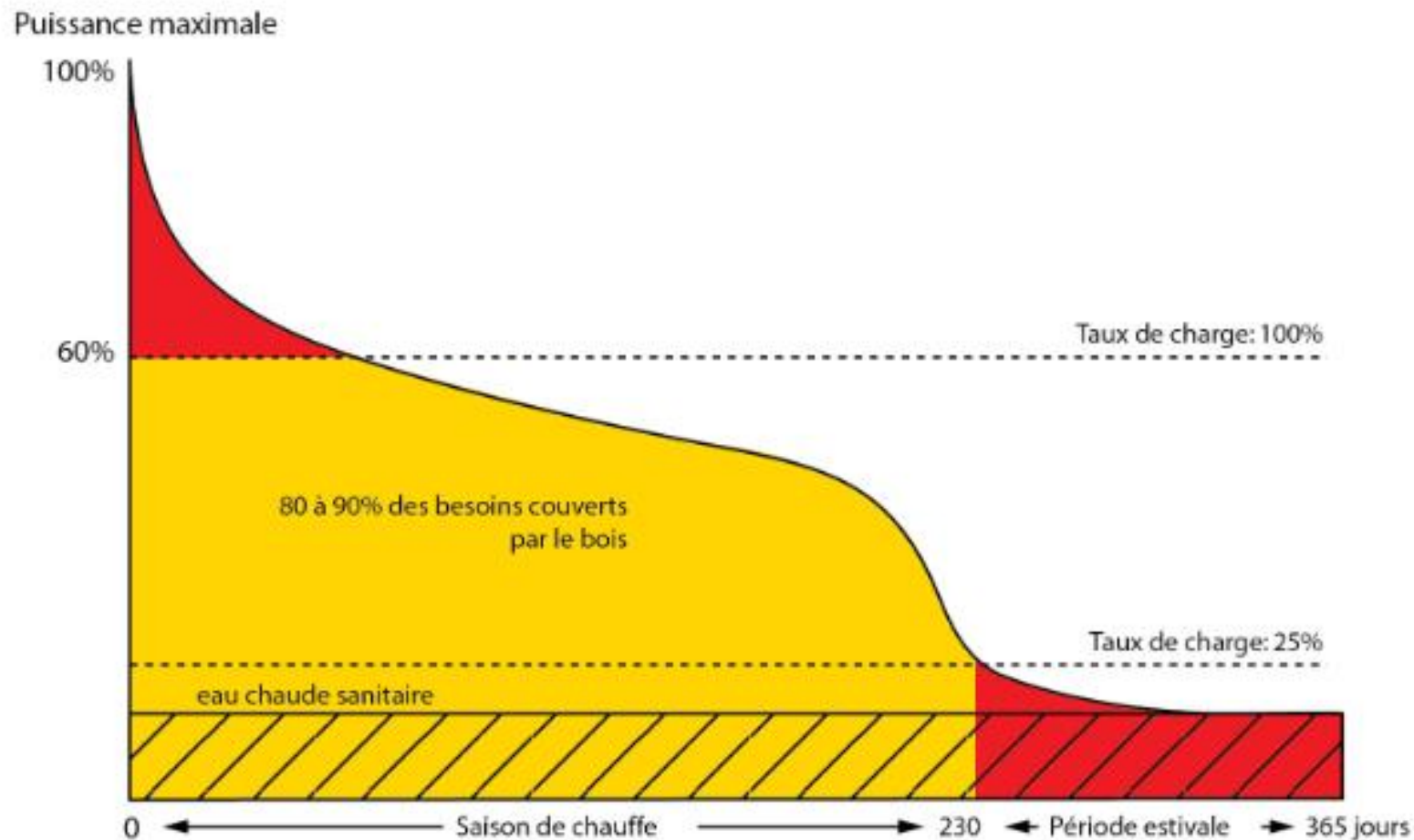
Géothermie

Hybridation – les atouts

- Sécurisation de l'approvisionnement (appoint lors des pannes ou tensions sur le combustible)
- Optimum économique pour limiter le coût de l'installation EnR
- Nécessité pour le bon dimensionnement des systèmes solaires thermiques (réalisé sur la période critique estivale pour limiter la surchauffe)

Prime éco-chaleur – principes du dispositif

Solutions de chaleur renouvelable - hybridation possible :



Prime éco-chaleur – principes du dispositif

Solutions de chaleur renouvelable - hybridation possible :



Solaire thermique



Chaufferie biomasse



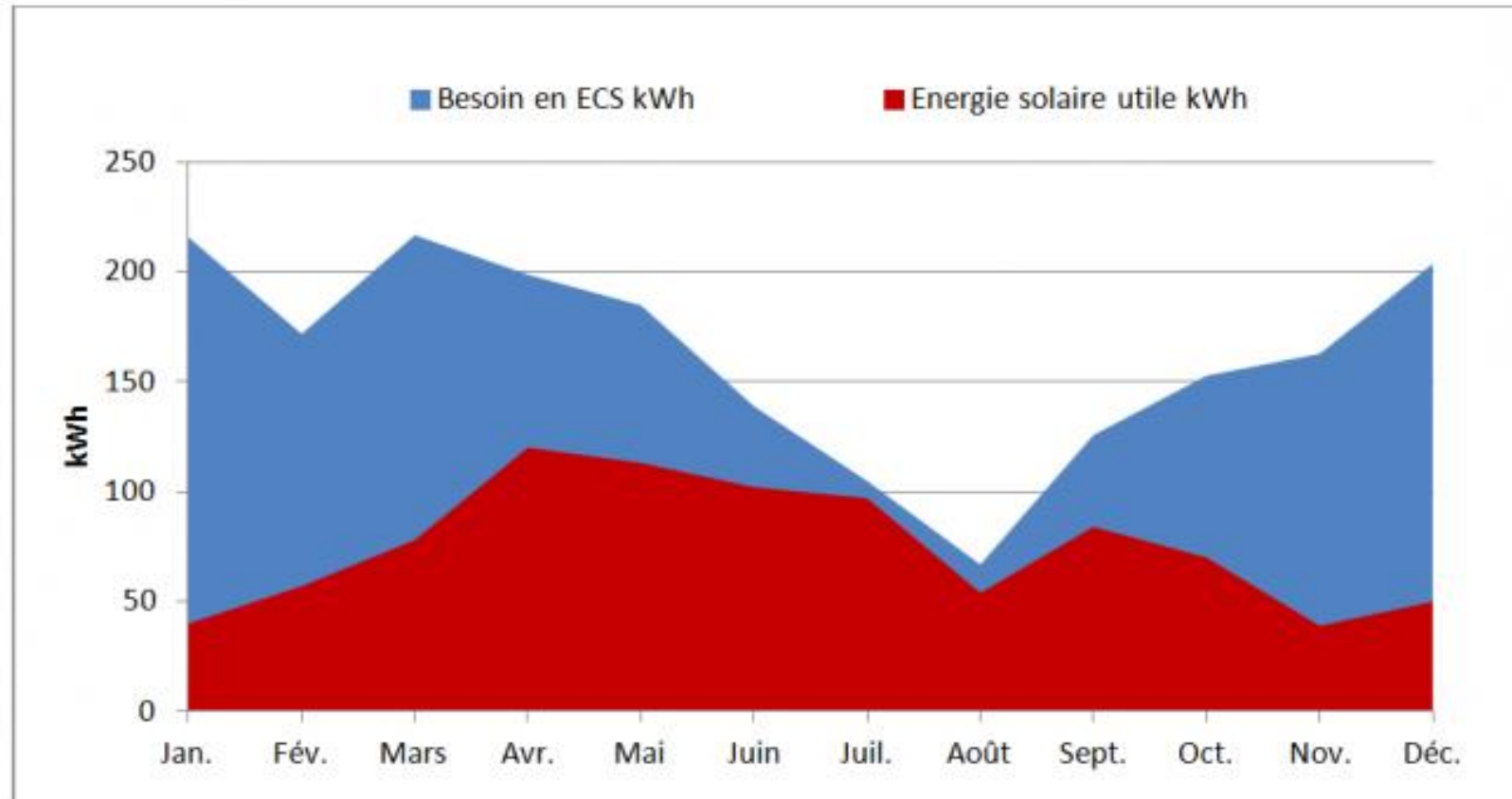
Géothermie

Hybridation :

- Sécurisation de l'approvisionnement (appoint lors des pannes ou tensions sur le combustible)
- Optimum économique pour limiter le coût de l'installation EnR
- Nécessité pour le bon dimensionnement des systèmes solaires thermiques (réalisé sur la période critique estivale pour limiter la surchauffe)

Prime éco-chaleur – principes du dispositif

Solutions de chaleur renouvelable - hybridation possible :



Centre de ressources du solaire SOCOL, soutenu par GRDF, qui est la référence sur le bon dimensionnement des installations : ratio de dimensionnement, livrets thématiques, fiches d’opération, méthodologie, ...

Prime éco-chaleur – principes du dispositif

Solutions de chaleur renouvelable - hybridation possible :



Solaire thermique



Chaufferie biomasse



Géothermie

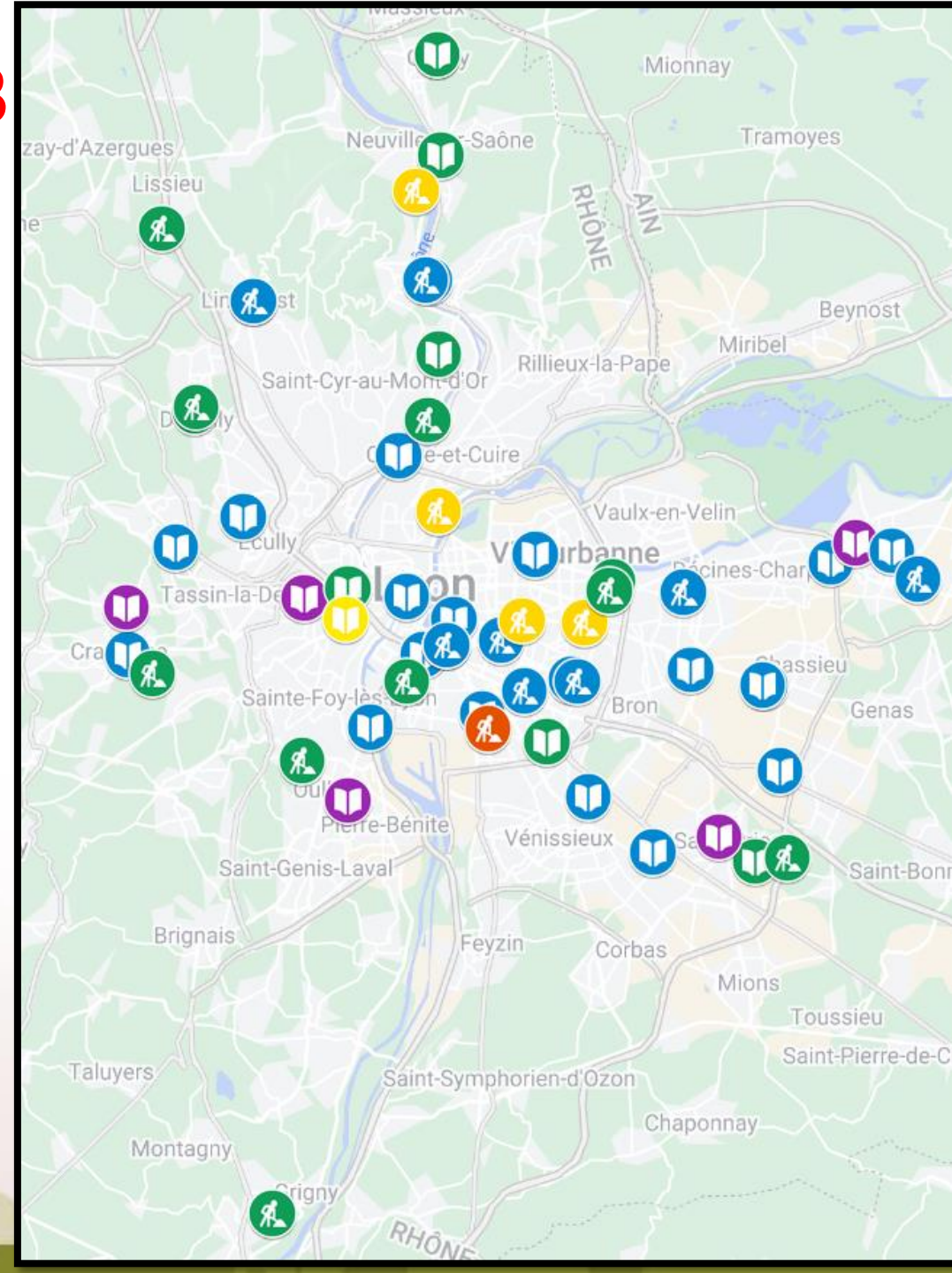
Hybridation :

- Sécurisation de l'approvisionnement (appoint lors des pannes ou tensions sur le combustible)
- Optimum économique pour limiter le coût de l'installation EnR
- Nécessité pour le bon dimensionnement des systèmes solaires thermiques (réalisé sur la période critique estivale pour limiter la surchauffe)

Prime éco-chaleur – Bilan 2020 - 2023

- 30 projets aidés aux travaux
- **10 300 MWh** EnR mis en place
Objectif : **9 500 MWh**EnR
- **3 200 000 €** d'aide dépensée
Enveloppe initiale : **3 300 000 €**

Dynamique forte sur la géothermie



Prime éco-chaleur – Et après, 2023 - 2026

- Version 2023-2026 en candidature auprès de l'ADEME
- **30 156 MWh** EnR (x 3) sur la production
- Enveloppe d'aide demandée : **13 000 000 €**

Prime éco-chaleur – pour plus d'infos ...

Pour plus d'informations

Site internet : une seule adresse

www.grandlyon.com/prime-ecochaleur

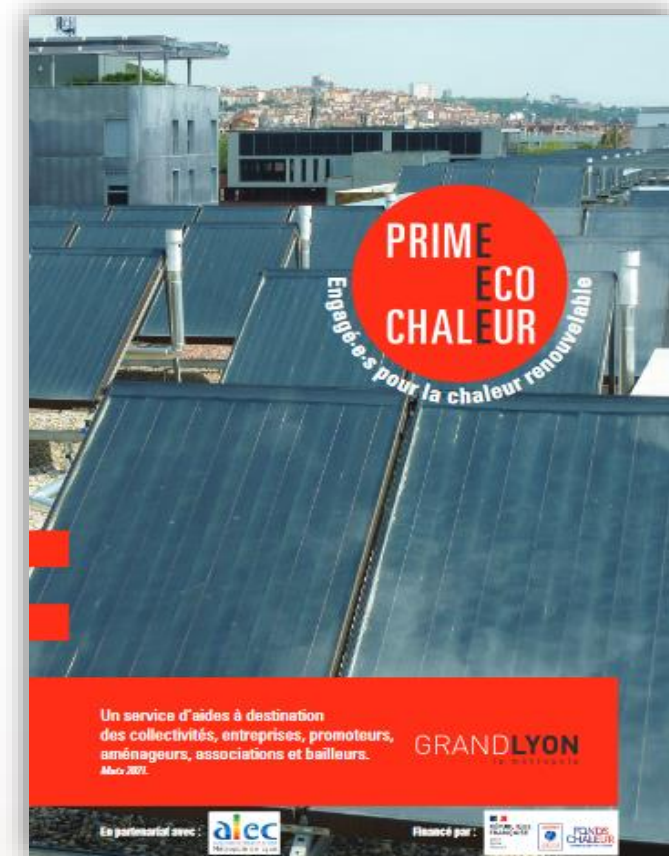
- Informations sur le dispositif
- Critères d'éligibilité
- Modalités financières
- Retour sur les événements
- Dossier/formulaire de demande

Contact équipe projet :

prime-ecochaleur@grandlyon.com

prime-ecochaleur@alec-lyon.org

Retrouvez la Prime éco-chaleur dans le « **guide pratique des dispositifs d'accompagnement à la transition écologique** »



Plaquette du dispositif

Prime éco-chaleur – Merci ...

N'hésitez pas à nous faire remonter vos intérêts, sites potentiels, questions, ...

Lucas VENOSINO (technique)

Chargé de mission de projets EnR

Tel. : +33 (0)7 61 12 62 10

lucas.venosino@alec-lyon.org /

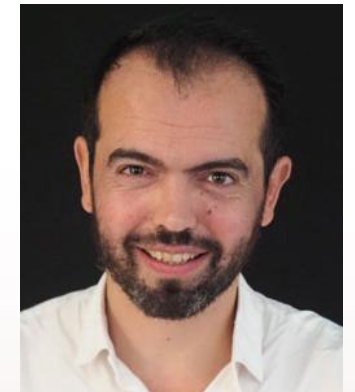


William FOULETIER (développement)

Chargé de développement

Tel. : +33 (0)7 63 74 57 47

william.fouletier@alec-lyon.org





agence locale
de l'énergie et du climat
de la Métropole de Lyon

Merci de votre attention !



www.alec-lyon.org

Avec le soutien de

GRAND LYON
la métropole



et de communes et de bailleurs
de la métropole de Lyon